

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00368

DETTE - PRODUITS COMPLEXES - REAJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR RISQUE 2020

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 26 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 111

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 118

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Cristel PEISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,

RECUEIL PREFECTURE
Le 11 décembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20201203-0202003680

DATE D'ARCHIVAGE : 11 décembre 2020

M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN,
Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Jean-Claude CHARVIN donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, M. Henri BOUTHEON, M. Yves LECOCQ,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc TARDIEU

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020

DETTE - PRODUITS COMPLEXES - REAJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR RISQUE 2020

Par délibération en date du 10/12/2014, Saint-Etienne Métropole a défini la méthode de constitution des provisions pour risque sur les emprunts et produits complexes, conformément à l'avis n°2012-04 du 3 juillet 2012 rendu par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP).

Il appartient à Saint-Etienne Métropole de réviser chaque année les montants de ces provisions en fonction de l'évolution des taux de marché.

Modalité de calcul des provisions :

La méthode de calcul des provisions consiste à appliquer à toutes les échéances à venir le différentiel entre le taux structuré et un taux de référence :

- Pour le taux de référence : il s'agit du taux fixe pratiqué à la date de souscription du contrat,
- Pour le calcul du taux structuré : il s'agit des taux anticipés avec prise en compte de la volatilité.

La provision à constituer concerne 2 produits complexes indexés sur EUR/CHF dont l'encours total au 31/12/2019 est de 12 848 959 €.

Le tableau ci-après détaille l'évaluation financière du risque au 31/12/2019 à provisionner en 2020 :

N° swap	Prêteur	Charte Gissler	Risque	Année du contrat	Taux de référence	Maturité	Encours au 31/12/2019	Provision 2020
41	Natixis	6F	Change EUR/C HF	23/02/05	4,13% trimestriel	01/01/35	5 083 334 €	8 454 497 €
58	Natixis	6F	Change EUR/C HF	25/02/05	4,17% trimestriel	01/01/37	7 765 625 €	15 436 727 €
							12 848 959 €	23 891 224 €

* Les produits complexes appartiennent aux catégories supérieures à C ou 3 dans la grille de cotation des emprunts structurés de la charte Gissler.

La provision totale à constituer s'élèverait ainsi à 23 891 224 €.

A ce jour, celle-ci est de 26 050 384 € et se décompose en une provision non budgétaire à hauteur de 13 001 535 € et une provision budgétaire de 13 048 849 €.

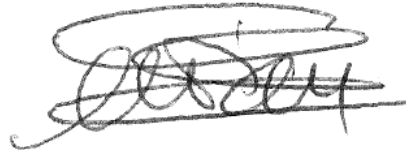
La provision non budgétaire doit être réajustée à la baisse pour un montant **2 159 160 €** correspondant à l'écart entre 26 050 384 € et 23 891 224 € (opération d'ordre non budgétaire établie par le trésorier : débit du compte 1521/crédit du compte 194).

Au 31 décembre 2020, la provision budgétaire sera de 13 048 849 € et la provision non budgétaire de 10 842 375 €.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, autorise, pour 2020, le réajustement de la provision pour risque sur les produits complexes à un montant de 23 891 224 € qui consiste à effectuer une reprise de la provision non budgétaire pour 2 159 160 € (opération établie par le trésorier : débit du compte 1521/crédit du compte 194).

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU